

João Carlos Sá  
Rue Jolimont 13  
1530 Payerne

Conseil communal de Payerne  
Monsieur le Président du Conseil communal  
Lionel Voinçon  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

Payerne, le 31 décembre 2024

### Démission Conseil communal et FOREMS

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de membre du conseil communal et FOREMS avec effet immédiat.

En tant que jeune retraité, je serai désormais moins disponible et ne pourrai plus m'investir pleinement dans les responsabilités liées à ce mandat.

Ce fut un véritable honneur et un plaisir de servir notre Commune de Payerne et d'exercer ce mandat qui m'a été confié. Je tiens à remercier mes collègues et l'ensemble des membres du Conseil.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

João Carlos Sá



**Conseil Communal**

*Monsieur le président Lionel Voinçon*

Hotel de Ville

Rue de Savoie 1

Case postale 112

1530 Payerne

Payerne, le 14 janvier 2025

**Démission du conseil communal avec effet immédiat**

Monsieur le président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission du conseil communal avec effet immédiat.

Alors qu'il m'était déjà compliqué de pouvoir assurer ma présence au conseil, des problèmes privés ne me permettent plus du tout de pouvoir assumer ma mission au sein du conseil, je préfère donc laisser ma place à une personne dont la disponibilité répondra à cet effet.

Je vous pris d'agréer, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Yann Blanchard



Marguet Michael  
Ruelle du Mont 17  
1533 Ménières

Ménières, le 18.01.2025

Conseil communal de Payerne  
Monsieur le Président  
Lionel Voinçon  
Rue de Savoie l  
1530 Payerne

### Démission du Conseil Communal de Payerne

C'est avec un grand regret que je vous informe de la démission de mon poste de membre du Conseil communal et des Conseils de l'AIEPV ainsi que de l'EPARSE avec effet immédiat. Cette décision n'a pas été facile, mais elle est motivée par mon déménagement hors de la commune, car j'ai emménagé dans la maison familiale qui appartenait à mes grands-parents.

Je tiens à vous remercier pour les opportunités qui m'ont été offertes au cours de mes 13 années à servir les intérêts des Payernoises et Payernois, ainsi que d'avoir pu influencer les décisions importantes pour le développement de notre ville.

Je reste cependant attaché aux valeurs et aux coutumes payernoises et souhaite plein de succès et surtout d'énergie pour cette fin de législature.

En vous remerciant de prendre acte de cette démission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiales salutations.

Copies à:

- Sandra Savary, chef de groupe UDC
- AIEPV
- EPARSE

Marguet Michael



Payerne, le 21 janvier 2025

## **Réponse de la commission consultative sur la révision des statuts de l'ASIPE art. 14 et 26**

Madame et messieurs les municipaux,

La commission était formée de Mesdames et Messieurs :

- Anaïs Bidiville, en remplacement de Catia Pires Vieira
- Marcel Savary, excusé non remplacé
- Rafael Donadello
- Pascal Savary
- Alexandre Godel
- Luis de Maria Franco
- Sandra Savary (rapportrice)

La commission a siégé à une seule reprise le 6 janvier 2025 à la Salle de la municipalité et 6 membres convoqués étaient présents.

En seconde partie de séance, Monsieur le Municipal Nicolas Schmid et Monsieur Pierre-Alain Lunardi Directeur de l'ASIPE, nous ont rejoints pour répondre aux questions soulevées par les membres de la Commission. Nous les remercions pour leur disponibilité.

La commission consultative a pour mission d'examiner les deux propositions (art. 14 et art. 26) de l'avant-projet des statuts de l'ASIPE.

### **1. Nouveau plafond d'endettement (à CHF 110 millions), art. 14**

Le Comité de Direction de l'ASIPE trouve nécessaire d'augmenter le plafond d'endettement de 60 millions à 110 millions afin de faire face aux besoins scolaires de 2024 à 2031.

Les futurs projets d'investissements sont :

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| • 2024 Pavillon aux Biches    | 3'375'000 CHF  |
| • 2025 Collège Corcelles      | 28'000'000 CHF |
| • 2025 Salle de gym EPP       | 7'800'000 CHF  |
| • 2025 Mobilier Valbroye      | 500'000 CHF    |
| • 2026 Achat collège Valbroye | 16'000'000 CHF |
| • 2026 Nouvelle Promenade     | 20'000'000 CHF |
| • 2029 Extension DLT          | 25'000'000 CHF |
| • Divers                      | 1'000'000 CHF  |

Ce qui nous fait un total de 101'675'000 CHF

Suite à la fusion avec les communes de l'ASIEGE, il y a plus de communes qui font partie de l'ASIPE d'où la nécessité de devoir augmenter le plafond d'endettement.

La commission s'est demandé ce qui se passerait si les petites communes venaient à refuser ces modifications. Monsieur Schmid nous a répondu que si elles font bloc, ce serait au canton de trancher. Elles peuvent aussi très bien prendre la décision de sortir de l'ASIPE.

La commission consultative estime que l'augmentation de ce plafond d'endettement est justifiée en raison des nombreux investissements prévus dans les prochaines années (voir ci-dessus). Toutefois, elle souhaite rappeler qu'il s'agit d'un montant très élevé et que les investissements sont à prévoir avec prudence et anticipation. Cependant, si les bâtiments de Corcelles, Valbroye et la Nouvelle Promenade de Payerne n'étaient pas construits et/ou repris par l'ASIPE, les investissements et travaux y relatifs devraient être faits par les communes concernées et leurs frais répercutés sur l'ASIPE dans les frais de location, puis en cascade sur les communes selon les clés de répartition en vigueur.

## **2. Révision de l'article 26 sur les constructions**

La commission s'est demandé qu'en était-il du matériel dans les locaux loués. Monsieur Lunardi nous a expliqué qu'une convention a été signée en 2018 et que l'ASIPE a repris ce matériel.

Concernant l'article 26ter point 5, la commission souhaiterait que celui-ci soit modifié afin que ce soit plus clair par rapport à qui paie quoi s'il y a des travaux à effectuer sur les terrains proches des écoles :

Tout ce qui se trouve sur DDP à la charge de l'ASIPE

Tout ce qui se trouve hors DDP à la charge de la commune

La commission trouve important de relever que l'avant-projet de révision des statuts de l'ASIPE a été fait par un avocat.

### **Conclusion de la commission consultative :**

En conclusion, la commission consultative estime que l'article 14, augmentation du plafond d'endettement à CHF 110 millions est justifié en raison des investissements et besoins clairement définis. Toutefois, la commission recommande de la prudence en vue de la somme importante que cela représente en comparaison des plafonds d'endettement des autres communes membres.

Et concernant l'article 26 la commission est d'accord avec cet avant-projet mais souhaiterait tout de même que le point 5 soit modifié.

Pour la commission :

  
Sandra Savary

Payerne le 22 janvier 2025

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,  
Madame la Présidente de la Société industrielle et commerciale, Mesdames, Messieurs les membres du comité S.I.C.  
Madame, Messieurs les journalistes,

Je tiens à remercier la SIC, sa présidente Madame Laetitia Perret pour leur invitation. Ceci me donne la possibilité de répondre aux préoccupations engendrées par le projet de revitalisation du centre-ville de Payerne. Je les remercie également pour l'invitation faite à la Municipalité, votre présence prouve l'intérêt qu'elle suscite.

Les principaux acteurs liés par ce séduisant et ambitieux projet sont réunis, ce qui devrait permettre une meilleure compréhension du projet, tout en s'assurant que les conditions cadres seront de part et d'autre respectées.

Sans refaire l'histoire il me paraît important en préambule de rappeler quelques faits marquant du passé, pour mieux comprendre le présent.

Les premiers projets majeurs d'aménagement et de circulation date de 1987 ils furent réalisés en 1991 seulement.

Intitulé : « Une boucle pour mieux rouler. » Sous l'égide de Pierre Hurni Syndic, des Municipaux Claude Berger et Jean Guggelmann, Payerne c'est mis à une circulation en sens unique au centre-ville, le but de la modification du schéma des circulations était de soulager la Grand rue du trafic qu'elle supportait (17'000 véh./jour) La Grand Rue, la Rue de Lausanne et la Rue de la Gare sont mises en sens unique. La Grand Rue vit son trafic passer à 10'000 véh. /jour.

Il y a 33 ans Payerne comptait tout juste 6'800 habitants. Ces modifications de circulation aujourd'hui n'ont pas changé. Payerne se développe.

Plusieurs idées directrices voient le jour, en 1997 le projet Philippe Pachoud concernait des travaux d'amélioration et réfection de la Grand Rue. Une suppression de 20 places de parcs devait être, compensée par d'hypothétiques nouveaux parkings. La mise à l'enquête suscite environ 150 oppositions.

Après ces controverses, c'est en 1999 qu'un nouveau projet phare pour l'ensemble de la ville voit le jour Une conception directrice des espaces publics mise à l'étude et réalisée par le bureau d'Urbanisme Feddersen de Zurich. Les controverses des projets précédents ont démontré qu'il est indispensable de concevoir de tels projets dans une vision d'ensemble, dans un esprit de cohérence sur toute la cité. Les projets dans l'espace public ne doivent plus être développés au coup le coup, mais bien en regard d'une stratégie globale, prenant en compte,

les aspects spatiaux, fonctionnels, culturels et économiques. Une étude très approfondie, 83 pages illustrées avec une minutie artistique remarquable. La philosophie des aménagements avait un langage très particulier et totalement inédit : Un ruau (caniveau d'écoulement d'eau à ciel ouvert) à la rue de Lausanne, de nombreux jeux d'eau, les places de parcs disparaissent au profit de zones de stationnements aléatoires.

Certain principe de cette étude académique a aujourd'hui été réalisé : notamment la pénétrante de l'Avenue Jomini arborisée très récemment après 3 ans de travaux incompréhensibles aux yeux de tous ! Également la mise en Lumières des façades Grand-Rue, Rue de Lausanne, l'aménagement des rives de la Broye inauguré cet été, le réaménagement de la place du marché regroupait les places de stationnement au centre, un aménagement moins rigide de ce que nous connaissons aujourd'hui. !

Ce projet très fouillé n'a pas trouvé grâce auprès des acteurs économiques, politiques ainsi que des finances communales. !

Payerne est un centre commercial régional à ciel ouvert. Payerne draine un bassin de population de plus de 50'000 habitants et offre toutes les prestations d'un Chef-lieu : Les services de l'état, hôpital, centres médicaux, écoles, école professionnelle, gymnase, cinéma, musées, et toutes les professions libérales, médecins, dentistes, avocats, notaires, architectes. Les sociétés locales et associations proposent des activités riches et variées, Payerne sait aussi faire la fête et ça c'est indéniable !!!

Les centres commerciaux ont copié les villes en jouant sur les loisirs et la convivialité. Les centres villes doivent aujourd'hui poursuivre sur la voie d'une meilleure accessibilité mais aussi revaloriser leurs aspects culturel, social, historique, Payerne a une majestueuse abbatale, un précieux joyau de l'art Roman.

Aucun centre commercial ne peut se prévaloir d'offrir autant.

On peut saluer le succès des surfaces de ventes périphériques extra muros qui dynamisent immanquablement l'ensemble de la ville et de toute la région, tout en constatant qu'elles n'apportent pas beaucoup de chaleur à la vie communautaire. Il est donc judicieux de permettre aux commerces du centre-ville de jouer aussi ses atouts.

Ma préoccupation première, comme celle des commerçants et acteurs économiques c'est le changement radical d'infrastructures de parcage intramuros liées non seulement aux besoins de l'automobiliste-acheteur mais aussi de ses habitants, et de ses pendulaires.

Durant ces 11 dernières années il a été supprimé intramuros purement et simplement 330 places, sans pouvoir malheureusement compter de manière significative des places compensatoires.

Pour mieux comprendre et visualiser cette situation et étayer ce constat, je laisse à votre disposition le plan communal des places de parc existantes en juin 1999, ainsi que l'inventaire des places de parcs intramuros édité par la commune de Payerne en 2000 et 2013

Le commerce en ligne fait mal, il n'est pas très stratégique d'y rajouter une contrainte. Le déclin des affaires corrobore parfaitement aux très lourdes pertes de places de parc que subit le commerce local. Des visions souvent écologiques contre productives car de nature à pousser la clientèle locale à parcourir plus de Km, pour s'approvisionner ailleurs

A la demande de la Commission des Intérêts de la Grand -Rue, de 1998 à 2015 une collaboration très étroite c'était instaurée avec le Service des Travaux communaux. Son directeur, Ernest Bucher maintenait un inventaire permanent, donnant une vision globale des nouvelles réalisations, suppressions, modifications d'affectations de l'ensemble des places de parc de de la ville. Le compromis et le bon sens avaient leurs places !

Selon l'inventaire des places de parc intramuros édité par la commune de Payerne en novembre 2000 et le relevé de juillet 2013 on peut constater une première diminution de 76 places en l'espace de 13 ans

Une seconde diminution peut être constatée entre juillet 2013 à août 2024 en l'espace de 11ans 335 places de parc intramuros sont perdues. Des places de qualité catégorie A+, ça veut dire d'immédiate proximité. La situation actuelle c'est péjorée de **411 places en 24 ans (-41,6 %)** **il reste aujourd'hui 575 Places**. Je mets à votre disposition l'inventaire mis à jour en 08/2024 et reste à votre disposition pour commenter les chiffres avancés et peut être les affiner.

Ce déclin est une situation que je qualifierais de scandaleuse et irrespectueuse au regard de la résolution entérinée et validée le 23 juin 1999 (Je vous en fais lecture.)

Maître Druey président de la SIC propose à l'assemblée de voter la résolution suivante, laquelle est acceptée à l'unanimité des membres.

Les commerçants du centre-ville de Payerne demandent que les places de parcs intramuros supprimées soient compensées, afin de répondre aux besoins réels des commerces, des habitants, et des pendulaires.

Ces conditions manquantes sont indispensables et impératives pour espérer assumer l'ensemble du projet de revitalisation du cœur de la ville de Payerne. (fin de citation)



Suite à cette résolution 115 places de parcs provisoires ont vu le jour, ce qui a permis durant des années, satisfaire aux besoins des activités commerciales. Je vous le rappelle **986 places intramuros était disponible en 2000**. Les journaux titraient la satisfaction des commerçants et des habitants. Payerne était copiée et enviée. Aujourd'hui ces parkings provisoires ont tous disparus, toujours sans aucune place compensatoire. (Parking Cherpillod rue à Thomas - 25p. Parking Guillermaux -58p. Parking gare des marchandises -32p)

Aujourd'hui sans ambages on peut dire : Le mal est fait...Le retard est pris !  
Unissons nos forces pour redynamiser un centre-ville à nouveau capable d'accueillir le chaland, l'automobiliste- acheteur.

J'a pris connaissance du mandat d'étude du projet de revitalisation de la Grand Rue et Rue de Lausanne. L'exécutif veut notamment rendre ces rues plus attractives et faciliter l'accessibilité vers les commerces. Vous entendez redynamiser le centre-ville en donnant d'avantage d'espace public aux piétons, faut-il vous le rappeler, dans tous centres commerciaux qu'ils soient de ville ou de périphérie, un piéton n'est autre qu'un automobiliste qui a parqué son véhicule. !  
Il est précisé qu'au fur et à mesure que des places de parcs seront créés à proximité, elles seront supprimées à hauteur de 50% dans les deux rues concernées soit 43 places supplémentaires à compenser.

**La perte globale se monte aujourd'hui à quelques 454 Places (-54%)**

**L'ALERTE ROUGE EST LANCEE !!!**

**Où se trouve les parkings compensatoires ?      Où se trouve les parkings provisoires ?  
Quels sont les projets de parking tant attendus. ?**

La volonté de nos autorités de vouloir compenser les places perdues peut rassurer les commerçants et peut faire de ce projet, une ville pilote dans la conception du partage de ces espaces publics.

Le centre-ville n'est pas entièrement bâti, reste des parcelles à construire. Pourquoi ne pas marquer spatialement aujourd'hui déjà les futurs volumes. Se serait s'assurer de parfaites intégrations dans le bâti existant. Il y a plus de 40ans on parlait déjà beaucoup de projet de parkings souterrains communaux. A ma connaissance aujourd'hui très étonnamment on n'a toujours pas la volonté de réserver ces espaces et les terrains susceptibles être mis en valeur. Les coûts engendrés aujourd'hui pour la réalisation de parkings souterrains nous obligent comme de nombreuses villes à repenser aux solutions des parkings public-privé en étages, plus rationnel et économique.

L'heure ½ gratuite ne doit pas être remise en question, comme d'ailleurs les places à 15 min.  
Une place de parc est un produit, qui doit répondre aussi à des critères de qualité et de confort.

Sa situation, son accessibilité, sa surface, sa durée d'utilisation vont faire que l'automobiliste-acheteur qui a trouvé sa place, se sent accueilli et devient un consommateur détendu, libéré avec un potentiel d'achat élevé. Vouloir augmenter les capacités de parcage artificiellement en jouant sur les rotations et une solution académique qui à ses limites, et ne répond pas aux besoins réels du consommateur.

Aucun centre commercial, taxe et limite la durée de parcage. Battons-nous à armes égales.

Ce projet de réhabilitation du centre-ville est un projet fort au niveau de l'urbanisme, un document qui regorge d'idées intéressantes, tout particulièrement les zones de rencontres. La vitesse limitée à 20 Km/h fera la part belle à la priorité piétonne, sans pour autant exclure la voiture.

Payerne est un centre économique et commercial, il est indispensable d'intégrer dans cette étude des éléments qui sont primordiaux aux yeux de tous les acteurs de la ville :  
Consommateurs, commerçants, habitants, pendulaires et propriétaires.

Selon l'étude, je suis grandement étonné de ne pas trouver un rapport d'urbanisme développant un plan directeur de stationnement.

Comment dynamiser le centre-ville en considérant comme secondaires des points aussi importants que la circulation des véhicules et surtout leur stationnement à proximité des commerces ? c'est le dynamisme des commerçants qui contribue à son attractivité. Des commerçants qui prennent aussi la défense de leurs clients et recherchent constamment, chaque jour comment les attirer au centre-ville. Le meilleur promoteur de l'avenir des centres-villes reste le commerçant. Pour s'assurer que Payerne est bien une ville à vocation commerciale, Il suffit de constater que la ville est morte dès la fermeture des commerces à 18h30

Payerne n'a pas de vocation touristique propre, les guides touristiques l'attestent ! Cette petite ville n'a que peu d'intérêts titre le Guide du Routard, où dormir, où manger, les rubriques sont vides depuis 40 ans !"" Heureusement, un encouragement tout de même... Il invite à découvrir l'Abbatiale.

Le commerce de détail est l'une des activités les plus anciennes de l'humanité la connaissance limitée de ses besoins amènera toujours à des solutions d'incohérence.

### Les Conditions cadres

**1er condition cadre :** Comprendre de manière approfondie le comportement d'achats des consommateurs et devancer précisément leurs besoins et leurs attentes.

(Vouloir penser changer le comportement des consommateurs, et des automobilistes, est une hérésie, une illusion, une utopie.)

**2ème condition cadre :** Définir le nombre de place de parc intramuros nécessaire pour satisfaire aux besoins du commerce, de ses habitants, et de ses pendulaires.

Je voudrai rappeler s'il était nécessaire qu'une très sérieuse étude avait été développée en 1994 déjà, conjointement entre la SIC et la Société Genevoise Retail Development Service, par Charles Joye Directeur des centres commerciaux européens. Une étude qui a démontré les besoins réels en places de parcs intramuros. Une société hautement spécialisée capable de calibrer le nombre de places nécessaires aussi bien pour les besoins des grands centres commerciaux que des villes. Des études qui ne sont pas qu'académique mais réalistes et pragmatiques

Les commerçants font savoir qu'ils leurs est inacceptable de sacrifier le stationnement au centre-ville au motif que des parkings périphériques seront mis à disposition. L'engouement très modéré des services de bus urbain ne va pas apporter des solutions concrètes à l'activité commerciale du centre-ville de Payerne. Il s'agit donc bien, pour ranimer le centre-ville, de faciliter l'accès et le parpage.

Dans le cadre des futurs travaux de maintenance des collecteurs et d'installation de chauffage à distance planifiés sur 3 ans, la préoccupation des commerçants est très vive et bien légitime. La question se pose sur la planification et la stratégie qui sera adoptée. Quel impact sur les commerces du centre-ville Quelles places seront supprimées sur quelle durée, stratégie des livraisons de marchandises, accessibilité des commerces à pied ou en voiture, comment seront mis en place les itinéraires de déviations ? communication à la clientèle, etc.

Aucune Société Industrielle et Commerciale, aucun commerçant n'a aujourd'hui les compétences de gérer et comprendre le contenu du préavis (16/2024) de 21 pages, chargé d'une complexité technique réservée à des commissions d'experts et d'ingénieurs aguerris. Devant de tel travaux, la S.I.C. devra se professionnaliser elle aussi, si elle entend assumer, et s'assurer d'un suivi efficace le moins dommageable possible pour ses membres affiliés ou non ! Faire appel à une assistance professionnelle externe serait une prestation qui pourrait lui être très revalorisant, au vu du défi majeur qui l'attend.

Les solutions concrètes valant mieux que des idéologies, ensemble cherchons des combinaisons gagnantes, des combinaisons réalistes.

**En conclusion** : c'est dans cet esprit à la fois critique et constructif qu'il faut repenser l'organisation du mandat d'étude parallèle du réaménagement de la Grand-Rue et de la rue de Lausanne, et déployer une vraie stratégie urbaine globale intégrant l'ensemble des enjeux : La mobilité, la qualité d'accueil, le stationnement, le bien être des résidents.

Pour une ville intelligente et durable, la suite du processus comporte plusieurs étapes : Formuler une vision, identifier les parties prenantes, analyser la situation actuelle, identifier les domaines d'actions prioritaires, développer un programme d'actions et ancrer la stratégie.

La suite à mener sera longue, on ne peut pas continuer à aller dans des directions différentes ! L'aboutissement de négociations cohérentes est une étape capitale, reste à les concrétiser.

Payerne est un centre commercial unique, qui aujourd'hui doit prendre rapidement des mesures radicales :

**Payerne a une Âme !**

**Payerne a un Programme !**

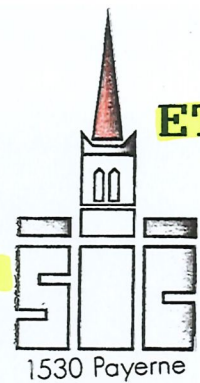
**Payerne a un Avenir ...**

Urbain Delacombaz



① Secteur d'études.

---



**ETUDE DES BESOINS  
REELS EN PLACE  
DE PARC P**

SECTEUR GRAND-RUE

06.94

② Le questionnaire et normes suisses V.S.S

---

③ Les besoins en P des pendulaires voitures.

---

Les besoins en P des acheteurs (clients).

④ Comparaison de nos besoins en P avec un centre d'achat de même surface.

---

5 Les besoins en P des riverains ou résidents.

---

6 Les besoins en P d'utilité public, tourisms, loisirs.

---

⑦ Récapitulatif des besoins en P.

---

8 Inventaire des zones bleues et taux de rotation.

---

9 Inventaire des zones blanches.

---

10 Inventaire des parcs et garages privés.

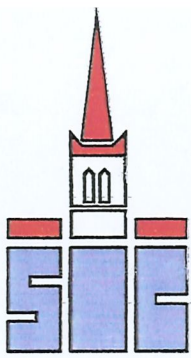
---

11 Etude de cas concrets.

---

12 Réflexions, propositions, conclusions.

⑬ Inventaires des places de parc: / 2000/2013/2024



Société Industrielle et Commerciale de Payerne et environs

Case postale 208

1530 Payerne

Payerne, le 15 août 1994

Monsieur le Syndic,  
Messieurs les Municipaux,

Suite au projet d'aménagement du carrefour 4 Falots ainsi que de la Grand'rue en une rue dite à trafic modéré, la S.I.C. de Payerne avec la collaboration de la Municipalité, du Service des travaux, du contrôle des habitants, des commerçants, des entreprises, des administrations et des propriétaires, ont mis sur pieds une commission d'études pour défendre leurs intérêts, ainsi que pour faire face à la concurrence accrue des commodités de parcs de centres d'achats de périphérie.

Cette commission d'étude a siégé à 9 reprises, afin de définir quels sont les besoins réels en place de parc du secteur, Place du Marché- Rue Derrière la Tour- et Quai de la Broye- rue de la Tour.

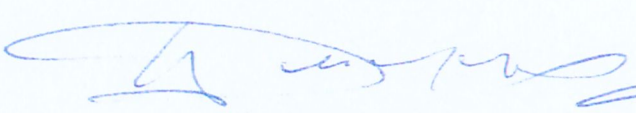
Ce secteur a été défini en fonction - des habitudes d'utilisation de la clientèle de la Grand'rue - 4 Falots- qui utilise les zones bleues et blanches mises à leur disposition.

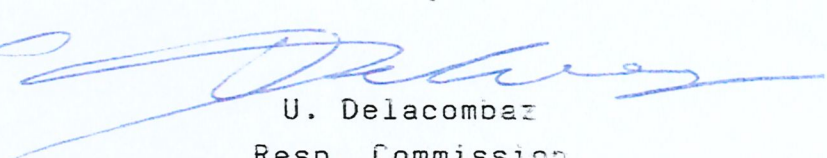
Des habitudes des pendulaires (des travailleurs qui se rendent à leur travail) et qui utilisent les places en zone blanche.

Ce secteur a pu être encore plus clairement défini par les réponses du questionnaire où l'on voit par exemple qu'aucune personne dite "pendulaire" se parque à la Concorde.

Nous espérons que le rapport ci-joint sera à même de vous orienter sur ce sujet, veuillez agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

  
G. Deschamps  
Président

  
U. Delacombaz  
Resp. Commission



LES ACHETEURS, LES CONSOMMATEURS, LES CLIENTS.

NB DE PLACES [P] NECESSAIRES

EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES NECESSITENT :

(boulangerie,électricien,atelier réparat.TV,sanitaire

38 pl.de trav.X 0,13/places 5 [P]

LES SERVICES NECESSITENT :

(administration,banque, coiffure)

160 pl.de trav.X 0,4/ places 64 [P]

LES MAGASINS DE VENTE NECESSITENT :

GROUPE 1  $\frac{7095 \text{ m}^2 \times 8 \text{ cases}}{100}$  /100 m2 de surface de vente 568 [P] ✓

(Grd.mag.boutiques,pharmacies)

(tenir compte de la surface de vente du bâtiment SBS ancien INNO avec groupe 2)

bijouteries prod.luxe  $\frac{90 \text{ m}^2 \times 3 \text{ cases}}{100}$  /100 m2 de surface de vente 3 [P]

LES ETABLISSEMENTS PUBLICS NECESSITENT :

(Cafés, restaurants,tea-rooms)

$\frac{1'020 \text{ places}}{6 \text{ places/1 case}}$  170 [P]

L'HOTEL NECESSITE :

$\frac{17 \text{ lits}}{4 \text{ lits/1 case}}$  4 [P]

-----  
814 [P]



# NORMES U.S.S.

## Verkaufsgeschäfte (ohne Einkaufszentren)

dieser Gruppe gehören Verkaufsgeschäfte konventioneller Art.

Der Bedarf an Parkfeldern bezieht sich auf die Nutzungseinheit «Arbeitsplatz». Dabei kann ein Arbeitsplatz Durchschnitt mit 30 m<sup>2</sup> Verkaufsfläche gleichgesetzt werden.

Unter Verkaufsfläche versteht man diejenige Fläche, welche direkt dem Verkauf dient und dem Kunden zugänglich ist, d.h. einschliesslich Regale, Korpusse, drehende, Schaufenster usw. (nicht aber Lager).

Diese Betriebe können bezüglich Kunden in zwei Gruppen unterteilt werden:

### Gruppe 1:

Intensiv Verkaufsgeschäfte wie Lebensmittelgeschäft, Warenhaus, Kiosk, Apotheke.

### Gruppe 2:

Wenig intensive Verkaufsgeschäfte wie Papeterie, Kunst- und Buchverkauf, Buchhandlung, Haushaltsgeschäft.

Für den Güterumschlag sind entsprechende Manövrier- und Abstellflächen vorzusehen.

### Tabelle 6

Bedarf an Parkfeldern von Verkaufsgeschäften (Grenzbedarf)

Personal für Gruppen 1 und 2	0,6 Parkfeld/Arbeitsplatz bzw. 2 P pro 100 m <sup>2</sup> Verkaufsfläche (VF)* (mind. 1 Parkfeld/Betrieb)
Parkplätze für Gruppe 1	2,5 Parkfeld/Arbeitsplatz bzw. 8 P pro 100 m <sup>2</sup> VF*
Parkplätze für Gruppe 2	0,8 Parkfeld/Arbeitsplatz bzw. 3 P pro 100 m <sup>2</sup> VF*

Das schärfere der beiden Kriterien ist massgebend.

## Einkaufszentren

Nach Verkaufsfläche werden folgende Typen von Einkaufszentren unterschieden:

Typ I Stadtquartierzentrum	2000... 4000 m <sup>2</sup> Verkaufsfläche
Typ II Ortszentrum	4000... 12000 m <sup>2</sup> Verkaufsfläche
Typ III Regionalzentrum	> 12000 m <sup>2</sup> Verkaufsfläche

Der Parkfeldbedarf eines Einkaufszentrums soll auf Grund der jeweiligen Besonderheiten (Standort, öffentlicher Verkehr, Nutzungsverteilung, Marketing und Konkurrenzverhältnisse, Motorisierungsgrad usw.) durch Spezialisten bestimmt werden.

Mithilfe von Abbildung 1 kann der Bedarf in Funktion der Verkaufsfläche geschätzt werden. In diesen Werten ist der Bedarf der Angestellten enthalten. Multifunktionale Zentren sind über die übrige Bebauung integrierte Zentren (z.B. in «grünen Wiese» sowie solche in Ortschaften, aber mit hochmotorisierter Kundschaft, liegen im oberen Teil des Streubereichs.

## 10. Magasins de vente (sans centres d'achats)

Ce groupe comprend les magasins de vente (commerces) du type conventionnel.

travail». Chaque place de travail est équivalente en moyenne à 30 m<sup>2</sup> de surface de vente.

La surface de vente est celle qui est directement affectée à la vente et qui est accessible aux acheteurs, c'est-à-dire y compris rayons, vitrines d'exposition, bancs, etc. (mais sans les dépôts).

Ces exploitations peuvent sur le plan de la clientèle être divisées en deux groupes:

### Groupe 1:

Magasins de vente recevant une nombreuse clientèle tels que magasin d'alimentation, grand magasin, kiosque, pharmacie.

### Groupe 2:

Autres magasins de vente tels que papeterie, articles d'art, bijouterie, librairie, articles ménagers.

Pour les livraisons, il faut prévoir les emplacements nécessaires pour le stationnement et la manœuvre.

### Tableau 6

Besoins en cases de stationnement pour les magasins de vente (besoins illimités)

Personnel des groupes 1 et 2	0,6 case/place de travail ou 2 cases par 100 m <sup>2</sup> de surface de vente (SV)* (minimum 1 case/magasin)
Visiteurs du groupe 1	2,5 cases/place de travail ou 8 cases par 100 m <sup>2</sup> de SV*
Visiteurs du groupe 2	0,8 case/place de travail ou 3 cases par 100 m <sup>2</sup> de SV*

\* Le critère donnant le plus de cases est déterminant

## 11. Centres d'achats

Les centres d'achats se divisent en catégories selon leur surface de vente:

Type I Centre de quartier	2000... 4000 m <sup>2</sup> surface de vente
Type II Centre périphérique	4000... 12000 m <sup>2</sup> surface de vente
Type III Centre régional	> 12000 m <sup>2</sup> surface de vente

Le besoin en cases d'un centre d'achats doit être déterminé par des spécialistes en fonction des données locales (emplacement, transports en commun, répartition des surfaces utiles, marché et condition de concurrence, motorisation, etc.).

La figure 1 donne une estimation du nombre de cases nécessaires en fonction de la surface de vente. Les besoins pour les employés sont compris dans ces valeurs. Les centres intégrés, à fonctions multiples, se situent dans la partie inférieure de la fourchette des valeurs; les centres «hors localité» respectivement dans des localités, mais avec une clientèle hautement motorisée, se situent dans la partie supérieure de la fourchette.

Grundbedarf an Parkfeldern  
pro 100 m<sup>2</sup> Verkaufsfläche

Besoins limites en cas de stationnement  
par 100 m<sup>2</sup> surface de vente

*Autre mode de calcul.*

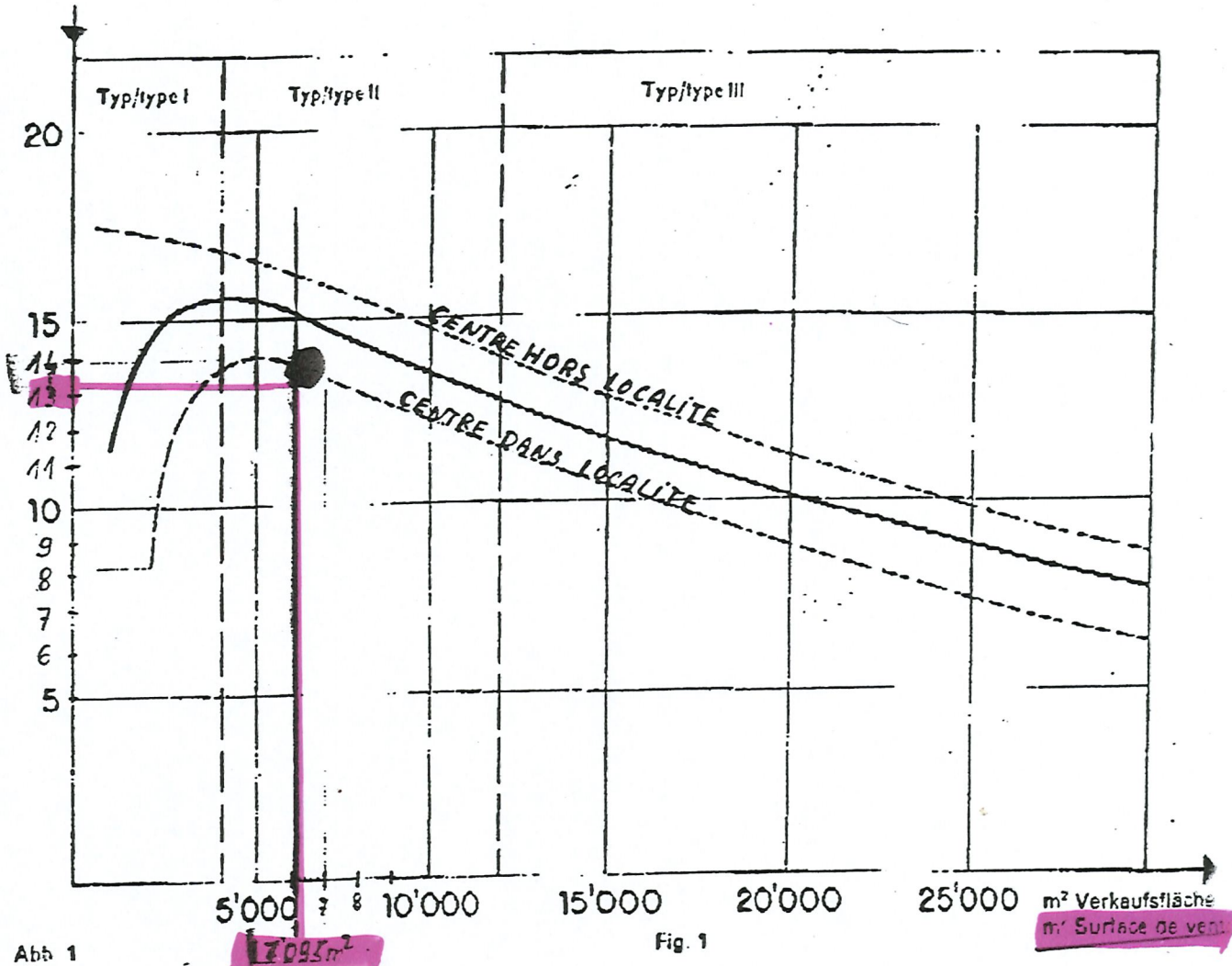


Abb 1

Fig. 1

Selon norme  $\frac{7095 \text{ m}^2 \cdot 13}{100}$

922 places Tout compris  
clients + employés  
besoins limites

06/94

RECAPITULATIF DES BESOINS SELON LES 5 CATEGORIES D'UTILISATEURS

1) LES PENDULAIRES	195	P
2) LES ACHETEURS-CLIENTS-CONSOMMATEURS	814	P
3) LES RIVERAINS	210	P
4) BAT.D'UTILITE PUBLIQUE	15	P
5) TOURISME ET LOISIRS	10	P

} 1009

1244

	Place	Handicapés
Parking de la Concorde	129	1
Parking du Marché	72	0
Parking du poids public	34	0
Parking Guillermaux (Après Tr.)	77	2
Parking Des Rammes	43	0
Parking de la Gare	26	1
Parking de la tour Barraud	75	1
Parking de la muraille (20p zone 0/60m)	38	0
Parking Denner	73	2
Parking de l'hôtel de ville	62	1
Parking général Guisan	89	2
Parking de l'église catholique	20	0
P parc Rue d'yverdon	9	0
P parc Guillermaux	10	0
P parc rue du marché	5	0
P parc rue de la Gare	41	1
P parc rue de Lausanne	19	0
P parc rue de la Boverie	9	0
P parc rue des Granges	21	1
P parc rue de Savoie	31	0
P parc rue de Derrière	6	1
P parc rue du Temple	22	0
P parc Grand Rue	48	0
P parc rue de la Tour	8	0
P parc Av. Gén. Jomini	19	0
<b>Totaux</b>	<b>988</b>	<b>13</b>
Places de parc privées estimation	74	
<b>Total</b>	<b>1060</b>	

"Le diction"

486 ~ en 2000: l'outil de travail était bon  
 440 ~ en 2013 - 7,7% en 13 ans - 76 [P]  
 575 ~ en 2024 - 36% en 11 ans - 335 [P]  
 perte du projet 2024 - 43 [P] ~

**Pertes totales depuis 2000 à compenser 454 [P]**

!!!

13.11.2024

**Copie**

**Dans le centre ville de Payerne, l'inventaire des places de parc est le suivant :**

**Parkings avec horodateur :**

**INVENTAIRE**  
08/24 07/13

**OBSERVATIONS : 08/24**

Hôtel de Ville « résidant »	68	68	✓
Concorde « résidant »	126	126	?
Denner « résidant & pendulaire »	63	63	✓
Guillermaux « résidant & pendulaire »	0	69	?
CFF P+R (privé, sans 1 ½ h gratuite)	0	89	?
<del>Centre Coop (privé)</del>	<del>0</del>	<del>224</del>	<del>?</del>

aujourd'hui 0 (personne) (personne collèg. 33) 0  
devenu privé  
pendulaire  
CFF pour client. besoin CFF 89  
les besoins du centre Coop  
complet

**Parking « zone blanche 1 ½ h. » :**

Général-Guisan « pendulaire »	61	61	✓
Marché « résidant »	10	54	?

(plusieurs P pour les besoins centre coop) !  
Supprimé (45) besoin Scuola (10)

**Parking « zone bleue 1 h. » :**

Gare « pendulaire »	8	8	✓
Derrière la Tour (Remparts) « résidant & pendulaire »	69	69	✓
La Muraille « résidant & pendulaire »	17	37	17
Rue des Rammes « résidant & pendulaire »	0	56	?

clipsé rapide 15'  
Supprimé Chapillard (20)  
aujourd'hui 0 tout venant privé Supprimé (56)

**Cases « zone bleue 1 h. » :**

Grand-Rue	47	47	✓
Rue de Lausanne	42	40	?
Rue de la Gare	8	39	?
Rue du Temple	15	22	15
Rue des Granges	12	12	✓
Rue de Savoie – Rue Derrière Chapelle	26	35	26
Rue du Simplon	0	9	?
Rue de la Boverie	6	6	✓

remis quartier B devenu P.R. devenu  
Supprimé (31) ?  
Supprimé (7)  
inoccupé privé et peut pas pour clientèle

**Total** 1'134

(mb. contrôle : \* 572)

224

places de P perdues  
intra muros pour la  
clientèle en 11 ans  
**335**

**Situation réelle 2013 :**  
disponibilité clientèle

**910**

**Situation réelle 2013 :** 910  
Perte : - 335 - 36%

**Situation réelle 2024 :** **575** \* mb. contrôle

places

places

\* Coop privé



Sandra Savary  
Présidente de groupe  
Impasse des Tournesols 36  
1530 Payerne

Monsieur le Président du  
Conseil Communal  
Lionel Voinçon  
Hôtel de Ville  
1530 Payerne

Payerne, le 23 janvier 2025

### **Remplacement de Monsieur Alexander Berchtold au Conseil Communal**

Monsieur le Président,

Suite à la démission de Monsieur Alexander Berchtold du Conseil Communal, le groupe de l'Union Démocratique du Centre vous propose pour le remplacer Monsieur Jean-Pierre Bürgi.

En vous remerciant pour l'attention que vous allez porter à ce courrier, je vous présente, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Présidente du groupe UDC

Sandra Savary